

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements...	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour LYON et la Région, à l'Agence J. FOURMUREL, 4, rue Lantier, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL.

A PARIS : A l'AGENCE HAVAS, 4, place de la Bourse.

Nouvelles déclarations de M. de Beurepaire

LA RENTRÉE DES CHAMBRES. - LA VESTE DU F. BRISSON

LA JOURNÉE

M. Deschanel a été réélu président de la Chambre par 323 voix, contre 187 données au dreyfusard Brisson, lamentablement effondré.

M. Vallon, doyen d'âge, s'est élevé au Sénat contre la formation d'une Constituante; M. Boyssat, doyen d'âge de la Chambre, a dénoncé l'œuvre criminelle des juifs, sans toutefois les désigner nommément.

M. Quesnay de Beurepaire, complète les déclarations que nous avons données hier, et s'élève violemment contre la partialité affichée du président Lœw.

La réponse de Dreyfus à son interrogatoire a été transmise à la chambre criminelle, dont M. le premier président Mazeau, dirigera les débats sur le fond, en remplacement de l'ami de Piequart, Dreyfus n'ayant fait des aveux.

Max Régis, révoqué de ses fonctions de maire d'Alger, adresse à la population un manifeste de protestation terminée par le cri de : « Vive la France ! »

Résultats

Cette interminable affaire est destinée à renverser tous les calculs, à détruire toutes les prévisions.

Les dreyfusards, grâce au tapage de leurs réunions d'anarchistes et de huguenots, étaient parvenus à force de violence et de bruit à se faire illusion sur leur nombre. « L'idée marche, s'écriaient-ils, la France est avec nous; c'est en vain que les journaux opportunistes et cléricaux nous disent le contraire, nous avons Pressensé et Cyvoct, dont le seul geste convertit les foules, et nous reverrons au fauteuil présidentiel notre Brisson et nous aurons la Chambre. »

On entendait bien, dans certains milieux pessimistes, de vagues rumeurs de doute, mais c'était là des tiédes; ils n'avaient pas la foi qui soulève les montagnes et persuade les conseillers de la cour! Ils furent trop persuadés, ces dignes magistrats de la criminelle chambre, et voyez le résultat de leur zèle imprudent : Deschanel, le candidat des cléricaux, des bourgeois, des césariens, des jésuites, des traîneurs de sabre, des faussaires, obtient 383 voix, et Brisson est aplati, écrasé, laminé, avec deux cents voix de minorité.

Nous voilà bien loin de l'unique voix de majorité péniblement obtenue jadis par M. Deschanel. C'est que depuis cette époque, si les commis voyageurs en dreyfusisme ont parcouru les provinces, si Clémenceau, Yves Guyot et le menu fretin des frondeuses et des socialistes ont continué à découvrir tous les jours de nouveaux complots de l'alliance du sabre et du goupillon, d'autres ont réfléchi.

Ils hésitaient déjà devant les affirmations des ministres, des officiers qui avaient vu le fameux dossier, ils hésitaient aussi en voyant cette cause défendue par des avocats tarés, anarchistes ou anglicans, petits fils des agents de M. Pitt, des mu-

yens les plus éloignés de la légalité et de la simple convenance; ils comprenaient déjà que cette féroce campagne, sans cause raisonnable depuis que l'affaire était mise entre les mains de la justice, avait pour unique résultat de détourner notre attention des graves difficultés extérieures, au milieu desquelles se débatait péniblement notre diplomatie.

Enfin, voyant un Lœw, un Bard, un Manau, chargés par la loi de rechercher d'un esprit impartial la vérité, faire d'un homme accusé de faux, d'un être criminel ou inconscient, connu depuis longtemps pour l'instrument docile du parti des traitres, leur témoin favori, leur conseil, leur « cher ami », interroger sur ses indications, admettre sans contrôle tous ses dires, tronquer les dépositions gênantes; voyant ces juges prendre cyniquement parti pour le traître contre le conseil de guerre, pour la bande anarchiste et juive contre les patriotes et l'armée nationale, ces hommes ont compris vers quel abîme, sous prétexte de justice et de liberté, le syndicat de trahison poussait la France, et ils se sont trouvés à la Chambre près de quatre cents pour crier « Assez ! » en votant pour le candidat des amis de l'ordre et de la patrie.

Quoiqu'en disent Clémenceau et Mme Durand, il est difficile de voir en ceci l'ombre d'une coalition cléricale; il y a dans cette majorité des hommes de tous les partis, ou plutôt il n'y a plus qu'un seul parti, celui des patriotes, une seule coalition, celle du degout.

Et c'est un spectacle consolant de voir le journal d'Arthur Meyer combattre à côté de la Libre Parole et de l'Intransigeant et, malgré les désagréables souvenirs de la Haute Cour et du Panama, Quesnay de Beurepaire jeter son hermine comme une simple peau de lapin, pour aider Rochefort dans l'œuvre de salut public.

J. des AIGUIS.

Echos & Nouvelles

Mercredi 11 janvier. - 11 jour. Saint Théodore. Sainte Hortense.

1897. - Le R. P. Charmetant, dont la candidature avait été proposée pour l'élection de Brast, déclare qu'il se retire devant la candidature de M. l'abbé Gayraud.

ÉPÎGRAMMES LYONNAISES
1794. - Adrien Lamourette, premier évêque constitutionnel du district de Lyon, est guillotiné à Paris.

Lamourette était un ami de Mirabeau. Envoyé à l'Assemblée législative, il fut un temps célèbre pour ses appels élogieux à la concorde et à la fraternité, le « baiser Lamourette ».

RÉPUBLIQUE ET RELIGION.

Dédié à M. Paul de Cassagnac, comme preuve qu'il a tort de prétendre qu'un gouvernement républicain, parce que républicain, est fatalement voué à l'athéisme et à l'oppression des consciences catholiques.

Le Congrès colombien a délégué avant de se séparer l'élection d'un monument à Jésus-Christ dans les formes suivantes :
Art 1^{er}. La République de Colombie à la fin du siècle dans lequel commença sa vie de nation libre et souveraine, accomplit le devoir de reconnaître d'une manière catégorique l'autorité divine sociale de Jésus-Christ, et de le reconnaître de tous les bénéfices qu'elle a reçus de lui, elle le fait par la présente loi.
Art 2. Comme témoignage de cette reconnaissance comme symbole de la gratitude nationale et pour perpétuer la mémoire de cet acte du Congrès par lequel se manifeste le sentiment le plus fort et le plus profond des peuples de Colombie, il sera élevé un monument, qui, après avoir été consacré à l'autorité ecclésiastique, sera érigé dans l'église cathédrale de Bogota.
Art 3. Une copie de la présente loi sera présentée à S. E. le délégué apostolique, et une autre sera envoyée à Sa Sainteté le pape Léon XIII par l'entremise de M. le ministre de la Ré-

publique près le Vatican, comme gage d'adhésion des Colombiens au vœu du Christ.

TOURNOI DE CALCULATEURS

Mercredi soir a eu lieu, à la réunion de la Société astronomique de France, un très curieux tournoi de calculateurs. Deux des membres de la Société, M. Joubert, le calculateur mental bien connu, et M. Brandebourg, qui opère avec des méthodes raisonnables, ont rivalisé d'exactitude et de rapidité. Par exemple, M. Joubert tourne le dos au tableau, tandis qu'une personne y inscrit les sommes dictées par l'auditoire. Il résout ainsi en 9 secondes la soustraction de deux nombres de 18 chiffres chacun : en 15 secondes, la multiplication d'un nombre de 5 chiffres par lui-même ; en 54 secondes, celle d'un nombre de 5 chiffres par un autre nombre de 5 chiffres également. En 4 minutes, il a porté le chiffre 2 à sa 30^e puissance, extrait des racines de chiffres portés à la 32^e puissance, et enfin récapitulé de mémoire toutes les sommes inscrites sur le tableau sans y avoir jeté les yeux.

M. Brandebourg, au contraire, regarde le tableau et procède sagement, mais il obtient dans ses opérations une rapidité plus grande encore. Pour une addition de 10 nombres de 6 chiffres chacun, le temps de l'écriture et de tirer la barre : le total est donné « instantanément ». Pour une multiplication de 5 chiffres par 5 chiffres, 12 secondes. Pour 4 multiplications de 3 chiffres par 2 chiffres, mais dont les 4 produits doivent être totales, le total général est donné en 8 secondes. Enfin, M. Brandebourg fait aussi, mais en y mettant quelques secondes de plus, des multiplications mentales de très grands nombres en remplaçant des chiffres par des sons, ce qui lui donne des mots que sa mémoire retient mieux que des nombres.

Comme dans les meilleures batailles, il n'y a eu ni vainqueur ni vaincu dans ce tournoi, mais les deux spécialistes mis en présence opèrent par des systèmes différents : mais la précision avec laquelle ils opèrent a émerveillé la scientifique assistance qui les regardait faire.

UN PAQUEBOT MONSTRE.

Les Allemands qui, avec le Kaiser-Vilhelm-Groesse, avaient battu les plus rapides transatlantiques anglais, viennent de se surpasser eux-mêmes avec le « Kaiser-Friedrich ».

Le « Kaiser-Friedrich », qui sort des chantiers de la Baltique, n'a pas moins de 183 mètres de long : son déplacement, de 17.000 tonnes, est supérieur à celui des plus gros cuirassés. Il y a, à bord, 292 cabines très spacieuses pouvant recevoir environ 700 passagers, dont 350 de 1^{re} classe. Le nombre des passagers de pont est considérable et l'on calcule que le paquebot pourrait transporter 3.000 hommes de troupes. L'équipage est de 400 hommes, dont 200 chauffeurs ou mécaniciens.

Les machines, d'une force de 26.000 chevaux, donnent au moins une vitesse de 21 à 22 nœuds; il y a deux hélices et le diamètre de chaque hélice est de 7 m. 40; chaque aile pèse 4 tonnes. C'est à la Compagnie du « Norddeutscher Lloyd » de Brême, qu'appartient ce coléoptère.

MES CISEAUX

A la Bourse.
Il s'agit d'un monsieur tripoteur et véreux, qui vient de s'écrouler. (Inutile d'ajouter qu'il est juif !)
- Il se relève, il a du ressort.
- Oui, du ressort de la correctionnelle.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

CONSEIL DES MINISTRES

Paris. - Les ministres se sont réunis ce matin, en conseil, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le successeur de M. de Beurepaire
La garde des sceaux a soumis à la signature du président de la République un décret aux termes duquel M. Baillet-Latour, conseiller à la cour de cassation, est nommé président de chambre en remplacement de M. Quesnay de Beurepaire dont la démission est acceptée.

M. de Selves grand-officier
Le président du conseil, ministre de l'intérieur, a fait signer un décret élevant M. de Selves, préfet de la Seine, à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

M. Mazeau remplacera le dreyfusard Lœw
La réunion des ministres s'est prolongée jusqu'à midi un quart. Le conseil s'est occupé particulièrement des interpellations annoncées au sujet de la démission de M. de Beurepaire. Le gouvernement acceptera la discussion immédiate. Il est exact que le premier président Ma-

zeau a décidé, aussitôt l'enquête sur la demande en révision soumise, de prendre la présidence des audiences de la chambre criminelle et de diriger les débats sur le fond. C'est lui qui désignera le rapporteur.

M. Baillet-Latour, le successeur de M. Quesnay de Beurepaire à la présidence de la chambre civile de la cour, était conseiller à la chambre des requêtes. C'est un magistrat de carrière et de science juridique. Il est hautement apprécié au palais.

La réponse de Dreyfus
Nous croyons savoir que le ministre des colonies a reçu hier à 4 heures un télégramme du président du tribunal de Cayenne en réponse à la commission rogatoire qui lui avait été envoyée pour interroger Dreyfus sur les aveux qu'on lui attribuait le jour de la parade d'exécution.

Ce télégramme qui a été transmis à la cour de cassation fait connaître que Dreyfus ne formule aucun aveu.

Parbleu ! Tout mauvais cas n'est-il pas niable pour le juif ?

Nouvelles Parlementaires

LE GROUPE PROGRESSISTE

Paris. - Dans sa séance de ce matin, le groupe progressiste s'est occupé de l'affaire de la subvention votée par le conseil municipal d'Albi pour la verrerie ouvrière et de l'aprobation donnée à ce vote par le gouvernement.

Le groupe, sans prendre de décision, car il aura à revenir sur cette question en même temps que sur une affaire analogue qui se serait produite à Poitiers au profit d'une boulangerie coopérative, a blâmé énergiquement l'acte du gouvernement qui constitue une grave dérogation au principe qui régit le rôle de l'Etat à l'égard des communes en matière de finances et partant dangereux au point de vue politique.

Le groupe se réunira jeudi pour examiner la ligne de conduite à suivre dans les débats sur les incidents Bar-Loew-Beurepaire.

LA DÉFENSE DE LA SAVOIE

Paris. - MM. Chateaufort, Nerder, Berthet, David, ont saisi la chambre d'un projet de résolution invitant le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour mettre en défense dès le temps de paix la Savoie du nord, représentant le projet de loi présenté sur le même objet en 1894 par MM. Orsat et Duval, il résume la création de deux nouveaux bataillons de chasseurs à pied, de trente, seront portés à trente deux et seront au nombre de ceux spécialement affectés à la défense de la frontière des Alpes.

La Rentrée des Chambres

Paris. - C'est aujourd'hui qu'a lieu la rentrée des Chambres.
L'élection du président donnera bien lieu à une courte lutte entre les partisans de M. Brisson et ceux de M. Deschanel, mais l'attention des députés et les discussions s'orienteront, comme on doit le penser, sur l'incident Quesnay de Beurepaire.

Dans les couloirs de la Chambre

Peu d'animation dans les couloirs. On sent que l'élection du bureau de la Chambre établit une trêve des passions déchaînées par l'affaire.
Nombreux sont les députés, mais le public lui, n'a point senti d'enthousiasme pour une séance cependant prometteuse de fortes émotions, et les tribunes publiques sont presque vides.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 Janvier 1899.

La séance est ouverte à 2 h. 25.
M. Boyssat, député de Saône-et-Loire, radical antidreyfusard qui fut un des premiers à envoyer sa souscription à la Libre Parole pour la veuve du colonel Henry, prononce en sa qualité de doyen d'âge le discours d'ouverture suivant :

Discours de M. Boyssat

Mes chers collègues,
Deux mots seulement. Je voudrais pouvoir aujourd'hui, alors que la représentation nationale réunit au nom des grands intérêts de la patrie, glorifier dans sa plénitude notre France, sa grandeur, sa puissance, sa beauté de calme sérénité.

Contre les juifs

Je ne puis le dire sans réticences et sans réserve, non pas que nous ne soyons toujours une nation forte, pleine de sève et d'énergie; mais des incidents étranges, démentement étendus, ont engen-

dé parmi nous, sous l'influence d'éléments dont l'origine et la nature seront plus tard clairement dévoilées, des divisions et des haines profondes.

Les grands mots de liberté, de justice, d'humanité, de droit supérieur qui retentissent parmi nous, comme si la France était disposée jamais à arracher du sol ces grandes idées, quelle a de sa main semées sur le monde. Quelqu'il en soit, c'est avec une forte d'après satisfaction que nos agitations et nos discordes ont été accueillies au dehors.

Parfois même certaines puissances ont profité pour s'offrir à notre égard une attitude d'arrogance et de hauteur contre laquelle la France de Jeanne d'Arc a protesté dédaigneusement.

Cette situation ne peut se prolonger. Ces divisions douloureuses et souverainement dangereuses, doivent prendre fin sans délai. Nous avons à remplir notre marche progressive et notre rôle d'apaisement à travers l'histoire. Nous avons à réunir ensemble nos efforts sous l'énergie de cette unité générale et dominante qui assure la force profonde et féconde de notre France.

Redevenons nous-mêmes sans plus nous perdre ainsi dans la confusion haineuse, plus ou moins masquée de formules retentissantes sous lesquelles se cachent les équivoques.

Appel au patriotisme

Redevenons calmes, confiants, fiers à côté de notre armée. Soyez droites, soyez loyales. Soyez tout entiers dévoués aux idées et de la France et de la vraie civilisation. Tel est votre programme tel est votre tâche généreuse.

Le discours de M. Boyssat a été généralement bien accueilli, surtout lorsque l'orateur a parlé de notre « vaillante armée » et des « joies que procurent à nos ennemis nos dissensions intestines ».

Des cris de « A bas les juifs ! A bas les dreyfusards ! Vive l'armée ! » ont été poussés.

L'élection du président

A 2 heures 30 est ouvert le scrutin pour l'élection d'un président.

Les antisémites ont décidé de voter contre M. Brisson. Ils ont voulu, comme nous a dit un des membres du groupe, protester contre le véritable abus de confiance commis à leur égard par l'ancien président du conseil. Le groupe a chargé M. Firmin Faure de déposer, aussitôt la constitution du bureau, une interpellation sur les causes de la démission de M. Quesnay de Beurepaire.

La gauche démocratique s'est occupée de l'élection présidentielle. M. Brisson assistait à la réunion et a confirmé sa résolution de se porter contre M. Deschanel. Par courtoisie aucune objection n'a été élevée quoiqu'on prévienne pour M. Brisson un échec lamentable.

Si la candidature de M. Brisson n'a pas été discutée dans le groupe dont il fait partie, il n'en a pas été de même chez les radicaux-socialistes que préside M. Camille Pelletan, mais quoique de vives protestations aient été élevées contre la candidature de M. Brisson, inopportune selon quelques-uns, il a été décidé cependant que par discipline les radicaux-socialistes voteront pour lui, en regard à son passé politique et devant la signification donnée à la candidature de M. Deschanel par les organes de la réaction.

Le parti radical, dit M. Mesureur à la sortie, n'est pour rien dans le scrutin d'aujourd'hui. Si M. Brisson est battu, comme cela est certain, l'échec lui sera personnel.

Les radicaux socialistes ont décidé de soutenir la candidature de M. Groussier, au secrétariat, en remplacement de M. Jourde qui se retire. On sait que M. Compayré pose également sa candidature.

L'union progressiste ou groupe Isambert s'est ralliée aux décisions du groupe des radicaux de gouvernement.

Les républicains indépendants ont ralliés leur vote pour M. Deschanel et les autres candidats des républicains de gouvernement.

De leur côté, les républicains progressistes s'étaient réunis à midi, sous la présidence de M. Barillon. Un grand nombre de députés étaient présents.

A l'unanimité, la candidature de M. Paul Deschanel a été acclamée. La réunion a décidé également, à l'unanimité, de présenter pour la vice-présidence MM. Aynard et Cochery ; pour la question, M. Lechevallier ; pour le secrétariat, MM. Drake, Ordinaire et Fleury-Ravarin.

Le dernier en remplacement de M. Marc Sauzet qui ne se représente pas ; les autres sièges étaient laissés aux divers groupes de la Chambre.

De ce qui concerne l'élection du questeur, M. Guillemet avait fait passer à la réunion une note démentant qu'il retirait sa candidature.

Dans ces conditions M. Antoine Perrier a déclaré qu'il déclinait toute candidature dans un esprit de conciliation afin d'amener l'entente existante entre les divers groupes républicains. La prochaine réu-

nion a été fixée à jeudi pour l'examen de la situation politique et particulièrement de la situation créée par la démission de M. Quesnay de Beurepaire.

M. Deschanel élu

Le scrutin est ouvert à 2 h. 30 et clos à 3 h. 30. M. Deschanel est élu président par 323 voix contre 181 à M. Brisson, le scrutin est ouvert aussitôt pour la nomination des vice-présidents.

Après pointage

Voici les résultats du scrutin pour l'élection du président.

Votants.....	522
Bulletins blancs ou nuls.....	11
Suffrages exprimés.....	511
Majorité absolue.....	256

Ont obtenu :
MM. Deschanel..... 323 voix
Brisson..... 187

M. Deschanel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé président de la Chambre pour l'année 1899.

Le scrutin pour l'élection de 4 vice-présidents est clos à 4 h. 14. Il est aussitôt ouvert pour l'élection des secrétaires.

Le président, J. leu, a reçu de MM. Sauzet et Jourde une lettre dans laquelle ils déclarent qu'ils ne sont pas candidats.

Résultat de l'élection des vice-présidents.

Votants.....	467
Bulletins blancs.....	1
Exprimés.....	466
Majorité absolue.....	234

Ont obtenu :
MM. Aynard..... 345
Maurice Faure..... 342
Cochery..... 335
Mesureur..... 308

MM. Aynard, Cochery, Faure et Mesureur sont proclamés élus.

Nomination des secrétaires

Sont élus secrétaires : MM. Ruau, 329 ; Dubief, 320 ; Drack, 311 ; Binder, 304 ; Châteaufort, 297 ; Fleury-Ravarin, 280 ; Groussier, 269.

Sont élus qu'esteurs : MM. Rivet, 364 ; Lechevallier, 361 et Guillemet, 271.
M. Antoine Perrier a obtenu 124 voix. Séance levée à 6 heures, renvoyée à jeudi 2 heures.

A demain les affaires sérieuses

Paris. - Il est certain, dès maintenant, que les interpellations sur la démission de M. Quesnay de Beurepaire viendront jeudi. Il faut joindre à celles qui sont annoncées celle de M. Baudry d'Asson qui, cependant, ne demandera pas mieux que de se joindre à son collègue de la Vendée, M. Gantrel.

Impression de séance

Dans les couloirs, on a beaucoup commenté l'écrasante majorité qu'a obtenue M. Deschanel sur son concurrent M. Brisson. Au mois de juin dernier, M. Deschanel avait obtenu toutes les voix progressistes et conservatrices. Aujourd'hui, il a recueilli en plus celles des antisémites, à l'exception de M. Marchal, des radicaux-nationalistes qui suivent MM. Durand-Baumetz, Chapuis, Cavaignac et Gerville-Réache.

On dit même que M. Sarrien a lâché son ancien président du conseil.

Enfin, dans la majorité de M. Deschanel on comptera jusqu'à des collectivistes parmi lesquels on cite M. Gidon, de Marseille. Il est à remarquer que le bureau sortant a été réélu sans autre modification que celle qui était rendue nécessaire par la retraite de deux secrétaires. C'est un fait presque sans précédent.

Ovation à M. Boyssat

Derniers détails : Au moment où ils le valent la séance, M. Boyssat a été applaudi par de nombreux députés qui tenaient, par cette manifestation de sympathie, à le remercier d'un discours patriotique qu'il avait prononcé en ouvrant la session.

LE SÉNAT

Séance du 10 janvier 1899

La séance est ouverte à 2 h. 10. M. Vallon, doyen d'âge, préside.

Il déclare ouverte la session du Sénat pour 1899, et invite les six plus jeunes sénateurs à venir prendre place au bureau en qualité de secrétaires provisoires.

DISCOURS DU DOYEN

M. Vallon prononce alors le discours suivant :

Appelé pour la quatrième fois par mon âge à l'honneur de présider votre séance de rentrée, je me félicite de n'avoir pas cette année à saluer d'un dernier hommage un collègue qui, selon l'ordre naturel aurait dû me survivre.

BLANDAN

Sous ce titre nous lisons dans le *Soldat* :

Déjà longtemps déjà, nous avons entretenu nos lecteurs du projet de monument qui doit être élevé à Lyon, par souscription, à l'héroïque sergent Blandan, un Lyonnais.

L'inauguration de ce monument a été des plus laborieuses ; la souscription, malgré le noble but qui s'attachait à l'idée qui la faisait naître, malgré l'hommage si naturel à rendre à un humble enfant de la cité lyonnaise qui avait montré tant de bravoure, tant de sublime abnégation, n'obtient en réalité qu'un succès relatif, très relatif.

Où vient le mal ? Les Lyonnais ont donné trop de preuves de leur esprit chaaviv, ils ont trop souvent marqué leur générosité par des souscriptions importantes pour qu'on s'arrête à un instant à leur reprocher leur indifférence.

Naguère encore, l'Union Patriotique du Rhône inaugurait en grande pompe les premières plaques dues à son initiative et à la générosité des Lyonnais.

Nous croyons que l'échec est dû en partie à l'esprit étroit, craintif et méfiant des membres du bureau du Comité.

Mesquins, ils ne savent voir grand, craintifs, ils ont peur de leur ombre, méfants, ils sont paralytiques.

Dans leur incapacité d'égalité leur présomption, ils veulent faire tout par eux-mêmes sans même consulter le Comité.

Résultat, à bout de deux ans, — ouï, deux ans ! — une souscription ratée et un projet manqué.

Le général Zédé, qui voit avec peine cet état de choses, voudrait *bouter l'affaire* en faisant simplement élever une reproduction du monument de Boufaric.

Nous pensons qu'il a tort. Blandan est un modèle trop pur du dévouement de l'Esprit de Corps, la Ville de Lyon, est une cité trop patriotique et trop généreuse pour qu'on se contente de la reproduction d'un monument de caractère très discuté.

Le monument à Boufaric fait songer à un brave sergent faisant la charge en 12 jours, et le donne pas l'idée du brave qui, frappé à mort, criait encore : « Mes amis défendez-vous jusqu'à la mort ».

Le Conseil municipal de Lyon a vu juste ; on lui demande 6,000 francs, il les refuse ; il voit en donner 12,000. Bravo, Messieurs les Conseillers !

INCENDIE AVENUE DE SAXE

Hier soir, vers 5 heures, le feu s'est déclaré avenue de Saxe, numéro 205, à l'angle de la rue Mazenod, dans un magasin occupé par M. Meiot marchand droguiste.

Un employé de la maison, le jeune Henri Budat, 16 ans, venait de transvaser un bidon dans une bonbonne une certaine quantité d'essence de benzène, lorsque, surpris par la nuit et n'ayant pas eu la précaution de boucher la bonbonne, il alluma les bords du gaz du magasin.

Aussitôt le feu se communiqua à la bonbonne et de là aux boîtes à l'huile et à la paraffine qui se trouvaient dans une pièce voisine.

Effrayé, le jeune homme s'enfuit avertissant le caissier qui se trouvait dans une pièce voisine.

Les sapeurs n'ont pu vainement d'extinguir le feu en jetant des sacs vides sur la bonbonne d'essence, foyer principal, mais n'y parvinrent, et durent se retirer devant les progrès de l'incendie.

A ce moment les passants voyant les flammes tentèrent de pénétrer dans le magasin en brisant la devanture. Un voisin courageux M. Simandré Avenue de Saxe n'hésita pas à se jeter au milieu du brasier pour retirer la bonbonne d'essence qui alimentait toujours l'incendie mais il dut à son tour entouré par les flammes qui se communiquaient à ses vêtements, battre en retraite et se contenter d'avertir les locataires du danger qu'ils couraient.

Sur ces entrefaites arrivaient les pompes du dépôt central avertis par les employés de la maison Aubert fabricant d'ornements d'église et d'appareils électriques 56 rue Mazenod.

Les étiants commandés par le commandant Perrin Quelques instants après arrivèrent les capitaines Marchand et Dufourcel de la 3^e compagnie.

Mais à ce moment le terrible fléau avait déjà fait ses ravages et gagnait l'étage supérieur occupé par M. Guen. ancien propriétaire de la pharmacie des Sept Chemins, ainsi que le comptoir du Lion d'Or, séparé du magasin de M. Belot, par une allée.

Cependant au bout d'une heure de prodigieux efforts, les pompiers étaient maîtres du feu, et à 7 heures l'incendie était complètement éteint. Les caves, qui contenaient des quantités considérables de matières émissives combustibles ont pu être en partie préservées.

Les dégâts n'ont pu être actuellement évalués, ils s'élevaient à une trentaine de mille francs pour le compte seul de M. Belot et sont couverts par une assurance.

Avis de Décès

Les amis et connaissances des familles CHENET, FAULT, CORRE, CELLE, EPALLE, PEYRAN, DUPONT, MARX, VILMAGNE, BOUR, BOUCHET, PEYRAN, DRAULT, DUBOIS, LOUIS, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Monsieur l'abbé Augustin CHENET vicar de Saint-Clair

décédé à Thonon (Alpes-Maritimes), sont priés de se rendre à l'église paroissiale de Saint-Clair, et de là au cimetière de Loyasse.

Chronique Locale

Cerole de la « France Libre ». — Ce soir à 8 h. 1/2 réunion générale de toutes les sections d'études.

Facultés catholiques. — Les conférences hebdomadaires de l'année scolaire 1898-99 seront inaugurées le 13 janvier à 8 heures du soir, dans la grande salle des Lettres, rue du Plat, 25.

M. le chanoine Boichany, professeur à la Faculté de théologie, traitera le sujet suivant : « Le Bouddha, d'après sa légende et le Jésus des Évangiles ».

On peut se procurer des cartes au secrétariat, 25, rue du Plat.

A l'académie des sciences morales et politiques. — Après l'installation de M. Hymy au fauteuil de la présidence et de M. Garmy à celui de la vice-présidence, M. Lachetier a lu une notice de M. Bouil-

liar sur la vie et l'œuvre de M. Ferraz,

correspondant de l'Institut. M. Ferraz occupa pendant fort longtemps, à la Faculté de Lyon, la chaire de philosophie. Son cours était suivi et M. Ferraz jouissait d'une grande notoriété. Il publia plusieurs ouvrages qui firent quelque bruit à leur apparition.

Ventes de charité. — Aujourd'hui mercredi 11, et jeudi 12 janvier, de une heure à sept heures de l'après-midi et de huit heures à dix heures du soir, aura lieu une vente de charité, au profit de la maison de famille des demelles employées de commerce de Lyon, d'rigées par les sœurs de Marie-Auxiliatrice. Cette vente aura lieu dans les grandes salles de la maison de famille, 20, rue de Séze, et 41 rue Bossuet.

La vente de charité au profit de l'orphelinat d'Alsace-Lorraine, fondé par Mlle Gagny, aura lieu aujourd'hui 11, et jeudi 12 janvier, de une heure à sept heures du soir, rue d'Auvergne, 10.

Attaques nocturnes. — Dans le même quartier et dans la même nuit trois attaques nocturnes ont été commises et cependant c'est ce qui est arrivé la nuit dernière dans le quartier Saint-Louis.

M. Giel Cheva, âgé de 52 ans, demeurant chez lui de la Sorbonne 54, rentrait hier soir à son domicile lorsqu'il fut accosté par deux individus qui le renversèrent, le frappèrent à la tête de plusieurs coups de poings et après l'avoir complètement dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui, le laissèrent inanimé sur le terrain. En autres choses une montre portant le numéro 24435 lui a été dérobée.

M. Régis Tourner, âgé de 34 ans, a également été accosté à 2 heures du matin dans la rue Saint-Michel, près de la voûte de la place Saint-Louis, par une femme. Un individu a surgi tout à coup de l'ombre et la littéralement assommée de coups et bien qu'il est resté plusieurs heures sans connaissance sur le terrain. Une montre n° 5465 lui a également été volée.

Mais la plus odieuse des agressions est celle dont a été victime M. Gilbert Grouhon, un honnête manoeuvre, âgé de 17 ans 1/2, qui se rendait à 6 heures du matin à son travail chez M. Crozier, fabricant de sparterie, chemin de la vitrolerie, 22.

En passant chemin des Culattes, il fut assailli par deux individus qui le frappèrent au visage et l'étrouèrent. Il lui volèrent le peu de chose qu'il avait dans ses poches soit 0 10 centimes, un morceau de pain et un paquet de tabac.

M. Grouhon pu constater le signalement d'un des ses agresseurs qui est activement recherché.

Taille 1 mètre 65, paraissant âgé de 30 ans, barbe noire, fortes moustaches et coiffé d'une casquette d'« parisienne ».

A l'Hôtel-Dieu. — On a transporté à l'Hôtel-Dieu dans la journée d'hier, — Sunarel, rue de Créqui, 49, fracture compliquée de la jambe gauche, étant tombé d'un troisième étage rue Vendôme.

Pierre Bail, cultivateur à Saint-André-de-Courcy, fracture de la jambe gauche.

Emile Pesot, jardinier, 32 ans, route d'Heyrieu, 222, fracture de la cuisse gauche.

Le crime de la Guillotière. — Malgré toute la diligence apportée par les agents, aucun résultat sérieux n'a été atteint.

Une arrestation avait été opérée dans la matinée, c'était celle d'un sieur B... employé chez un marchand de charbons, déjà condamné pour vol, et qui a été libéré après 24 heures de détention.

Quelques moments après, M. Pelletier, juge d'instruction chargé de cette affaire, accompagné de M. Roche, chef adjoint de la sûreté, et de plusieurs agents, a perquisitionné dans la rue de l'Hospice-des-Vieilles, chez un escroqué qui habite une mansarde de cette rue. Cet individu avait paru tout d'abord se troubler aux premières questions du magistrat, mais il fournit néanmoins un alibi, prétendant être resté de quatre heures à dix heures du soir dans un café-comptoir du voisinage.

Le propriétaire de cet individu a déclaré qu'il n'avait rien vu de rien, et qu'il n'avait rien vu de rien.

On a trouvé un paquet de vêtements dans un terrain vague à proximité du fort Lamotte et aussi l'on croyait à une importante découverte. Mais ces vêtements ne portaient aucune trace de sang.

Le mystère le plus complet règne toujours sur cette affaire.

Interrogatoire de Gaumet. — Amené à 11 h. et 1/2 au Palais, Gaumet a été interrogé par M. Benoist juge d'instruction. Comme son complice Nougier, Gaumet nie toute participation au crime de la Villette. Il prétend ne se souvenir de rien, et être ivre au moment du crime. Il n'a rien vu et ne se rappelle de rien.

Cependant, pressé de questions, il doit par avouer être allé en voyage à Saint-Etienne. Quant à l'argent qui a dû lui être nécessaire pour son chemin de fer, il prétend l'avoir gagné en jouant au bonneteau.

Gaumet est défendu provisoirement par M. Schmitt qui lui a été adjoint d'office comme défenseur par le juge d'instruction.

M. Benoist a décidé de n'interroger les inculpés que tous les deux ou trois jours. Avant de procéder à un nouvel interrogatoire d'un quelconque des condamnés, il entendra les témoignages des condamnés, la confrontation. De la façon dont marche l'affaire, il est probable que le rapport sera déposé fin février et qu'elle pourra venir à la session des assises du mois de Mai.

Commemorations d'insomnie. — Hier soir vers 7 heures un commencement d'insomnie s'est déclaré chez Mme Troril Hortense 38 ans culticière cours Vitorit 35. Quelques seaux d'eau ont suffi à l'éteindre.

Joli monde. — Un rassemblement de plus de 100 personnes était occasionné hier soir soit à 8 heures et demie boulevard des Broiteaux par la nommée Du-dénie, ménagère 32 ans rue Duno 155. Cette femme en état d'ivresse prétendait avoir été frappée par le fils de son amant qui lui aurait fait une légère blessure à l'œil droit.

Après un pansement dans une pharmacie voisine cette femme a été reconduite à son domicile. Mais sans avoir n'ayant pas voulu la recevoir elle a été emmenée au violon.

Concerts symphoniques. — L'audition qui sera donnée dimanche prochain à 3 heures un quart au Casino promet d'être une des plus attrayantes de la saison. Il s'agit pour son convaincre d'écouter les morceaux portés au programme. D'abord la symphonie en ut mineur de Beethoven, les symphonies de Mendelssohn et de Wagner et le Carnaval

de Gounod. Connaissant le goût du public pour les fragments de musique vocale MM. Jemelin et Mirande ont inscrit au programme un air d'Armide, qui sera interprété par Mlle Rival de Rouville et le charmant trio de *C'est fan Tuto*, un chef-d'œuvre peu connu de Mozart, confié à Mlle de Rouville, à Mme Lestang et à M. Jolly.

Le virtuose du concert est le pianiste Breiten, un des maîtres les plus justement réputés de ce temps, qui se fera entendre pour la première fois à Lyon, dans les variations de César Franck et dans un concerto de Schmitt qui n'a jamais été exécuté dans notre ville.

Théâtre des Célestins. — Ce soir Mercredi 11 et jeudi 12, reprise du *Nouveau Jeu*. La direction du théâtre des Célestins a engagé pour ces deux représentations Mlle Samé du Théâtre de l'Odéon qui jouera le rôle de Babetto Langlois qu'elle a joué 150 fois avec la troupe des variétés de Paris.

Samedi 14 reprise du grand succès *La Danse de Viki*. Prochainement *Zaza*, Mlle Suzanne Munte, jouera le rôle de Zaza. A l'étude *Roger la Honte*, *Sévero Torrelli*, pièce du Théâtre Français, le *truc de Séraphin*, la *Mendiante de St Sulpice*.

Dépuratif du Sang et des Humeurs. Véritable Sirop de Bochet et du Serpent. GENTIANE FRANÇAISE. APÉRITIF. HORS PAIR.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

course de Lyon du 10 Janvier 1899

Les cours que nous avons transmis hier la Bourse de Paris, n'ont pas été ratifiés aujourd'hui par notre place. La Bourse s'est relevée assez vivement sur l'amélioration de la politique extérieure, basée sur le ton de la presse anglaise, et aussi sur la visite exceptionnelle de l'empereur d'Allemagne auprès de notre ambassadeur.

Quant à la politique intérieure, elle est aussi embrouillée qu'auparavant, et tout aussi peu encourageante.

Mais la Bourse s'inquiète peu des événements intérieurs, et leur influence néfaste ne s'exerce que passagèrement. Le marché a donc repris une allure moins mauvaise, mais qui commande toujours une extrême réserve.

3 0/0, 101 35 101 40. Extérieure, 46.25-46.50. Italien, 92.20-92.375. Turc, 22.77. Lyonnaise, 856. Banque ottomane, 515. Chemin de fer, toujours en faveur. Rio, 810-821-50. Le cultre est en nouvelle hausse.

COMPTANT

Gaz de Monteban, 490. Petin Gaudet, 1.555. Call, 390-395, nous ne comprenons pas cette dépréciation injustifiée. Creusot, 2.051. Franco Russe, 415-415. Dombrowski, 1.090. Rochebelle, 555 555. Trifail, 381.50. Tramways, 2.000. Grand Bazar, 500. Joaze, 500. Photographie Lumière, 1.495-1.500.

Ch. DAMEY

Dernière Heure

En Autriche

Vienne. — Le comte Goluchowski, ministre des affaires étrangères, proposera aux prochaines délégations le vote d'un crédit pour l'établissement d'une ambassade d'Autriche-Hongrie à Washington.

Les envoyés des deux pays auront maintenant rang d'ambassadeurs.

En Espagne

Madrid. — M. Sagasta s'est rendu au Palais et a conféré pendant une heure avec le reine régente.

Le président du conseil a déclaré aux journalistes qu'il n'avait pas de crise et qu'il n'avait aucune raison pour poser la question de confiance. On croit que le ministère actuel se présentera devant le Parlement.

EN ALGÉRIE

Au Conseil municipal d'Alger

Alger. — Le conseil municipal d'Alger a tenu une séance privée pour délibérer sur la situation. Tout d'abord il s'est abîmé à démissionner en masse pour protester contre la révocation de M. Max Régis mais sur les instances de ce dernier le conseil a consenti à ne pas donner suite à son projet, le conseil déléguera un nouveau maire et un nouveau adjoint dans sa prochaine séance, mais il considérera M. Max Régis comme maire honoraire.

Demain à 8 heures et demie du soir aura lieu au vélodrome de Mastapha une réunion où la séance de ce soir sera développée plus amplement, on prévoit que M. Valat sera élu maire, M. Salhières ayant décliné cet honneur en raison de ses occupations.

EN TUNISIE

Tunis. — Ce matin ont été célébrées les obsèques de M. Mouchet le colon assailli par un Italien. L'affluence était nombreuse. Le deuil était conduit par le père du défunt, ingénieur de la Compagnie des ports à Sousse. Le résident et les hauts fonctionnaires tunisiens étaient présents.

Le corps a été conduit au dépôt de l'île d'Alger transporté en Algérie.

Le résident a prononcé une allocution dans laquelle il a rendu hommage aux qualités de la victime et déploré de tels attentats.

Le Président de la chambre de commerce et d'agriculture a pris aussitôt la parole. Il a demandé que des mesures soient prises pour empêcher certaines catégories de gens d'ensanger le sol ou les colons français apportent pacifiquement la civilisation.

L'assassin arrêté continue à nier, bien qu'il soit dénoncé par sa victime et accusé par ses enfants.

L'affaire Dreyfus

LA REPONSE DE DREYFUS

Paris. — La chambre criminelle vient de recevoir, par les soins du ministre de la justice, communication de la dépêche du président de la cour d'appel de Cayenne donnant le résultat de la commission rogatoire, dont le magistrat avait été chargé en vue d'interroger Dreyfus.

Les questions posées par la chambre criminelle étaient au nombre de deux, exclusivement relatives aux aveux.

Par la première, on l'invitait à répondre aux déclarations du capitaine Lebrun-Renault, et par la seconde, à celle du directeur du Dépôt. En réponse à la première, Dreyfus dit qu'il

n'a jamais cessé de protester de son innocence. Il a dit au capitaine Lebrun-Renault qu'il criait son innocence partout, et notamment au public lors de sa dégradation.

Dreyfus ajoute qu'il a dit : « Le ministre sait bien que je suis innocent. Il a envoyé Du Paty de Clam pour me demander si je n'avais pas livré de documents pour en avoir d'autres, et j'ai répondu que je n'avais rien livré. »

Enfin, Dreyfus déclare en terminant qu'il a dit que son innocence sera reconnue dans deux ou trois ans.

La deuxième question portait sur le point de savoir si Dreyfus avait dit : « Si je suis coupable, il y en a d'autres avec moi. »

Dreyfus répond qu'il n'a jamais tenu ce propos, il s'est borné à affirmer son innocence et, comme au capitaine Lebrun-Renault, il a manifesté sa conviction que dans deux ou trois ans la vérité serait connue et son innocence proclamée.

En somme, Dreyfus ne dit rien de nouveau : il persiste simplement dans le système de défense qu'il avait adopté aussitôt après ses aveux. La cour choisira entre ses affirmations et celles des témoins.

NOUVELLE PREUVE DES AVEUX

Paris. — On affirme que M. Cavai-gnol possède un document fort important sur les aveux de Dreyfus ; ce document consisterait en une lettre du lieutenant Philipp aujourd'hui en Algérie, lettre qui a été citée à l'enquête de la cour de cassation par un général.

BARD ET PIQUART

Paris. — Le rapport fait par le capitaine Herquy fournissant les preuves des rapports existant entre MM. Loew, Bard et le prévenu Piquart, et qui se compose de six pages, a été remis entre les mains du greffier de la cour de cassation pour le faire parvenir au premier président, M. Mazeau. Ce rapport corroborerait les faits signalés par M. Quesnay de Beaurepaire et relatant les conversations qui ont eu lieu en présence du capitaine, entre MM. Bard et Piquart.

INTERVIEW DE YOUSOUF

Paris. — M. de Beaurepaire ayant écrit au *Gaulois*, en réponse à un article de ce journal, qu'il n'avait pas été nommé procureur général grâce à Reinach, et que celui-ci n'était pour rien dans la rédaction du réquisitoire contre le général Boulanger, à ce sujet M. Reinach a fait à un de nos confrères les déclarations dont voici le passage principal :

La rectification de M. de Beaurepaire est exacte ; je ne me dissimule pas toutefois que la légende, ce chiendent d'historique, comme disait Michelet, repoussera toujours.

M. Quesnay de Beaurepaire réussira peut-être à extirper aujourd'hui cette légende ; j'en serai fort heureux ; à chacun sa responsabilité. Toutes celles de la procédure devant la Haute Cour lui appartiennent.

Celle que le revendique, c'est d'avoir, dès le 13 juillet 1888, demandé, et énoncé la formule qu'on a pu cesser de se reprocher, l'application des lois, des justes lois, au général Boulanger.

Quant aux incidents qui ont présidé l'ouverture de la procédure que M. Quesnay de Beaurepaire pût seul, comme il l'a dit, exagérer et conduire, rien de plus simple.

M. Tirard, alors président du conseil, m'avait prié d'étudier, en vue d'un procès éventuel devant la Haute Cour de justice, un certain nombre de dossiers et des rapports administratifs qui étaient relatifs aux mœurs politiques du général Boulanger ; je procédais en effet à cet examen assisté d'un attaché du cabinet de M. Thévenot, garde des sceaux ; la plupart de ces dossiers étaient sans intérêt, que ceux qui se rapportaient à l'organisation de certaines manifestations et notamment à celles de décembre 1887.

Pour moi, il me suffisait de constater le coup et d'en référer au conseil de guerre contre la République et contre la liberté. Ce complot était évident, manifeste. De là la nécessité d'appliquer les justes lois d'après la formule.

Le secrétaire de M. Thévenot auquel vous faites allusion et que désigne M. de Beaurepaire dans sa lettre n'est pas M. Grosjean, aujourd'hui juge d'instruction à Versailles, dont il a paru récemment...

Parfaitement, répond M. Reinach, c'est M. Grosjean ; il était très zélé, très ardent à la besogne ; il m'aidait avec beaucoup de soin à dépouiller les dossiers en question.

Connaissiez-vous M. Quesnay de Beaurepaire avant sa nomination au poste de procureur général ?

— Je connaissais M. Beaurepaire avant et je n'ai pas cessé d'entretenir avec lui les meilleures relations. Je ne l'ai pas vu il est vrai, depuis plusieurs mois.

En somme « l'ole juste lois » (puisqu'il y tient tant !) déclare qu'il n'a pas fait le réquisitoire, mais qu'il l'a préparé. En fait de responsabilité, c'est kif-kif, comme dit Sarcey.

ERAVO LES ETUDIANTS!

Bordeaux. — M. Stopfer qui avait été suspendu pendant 6 mois, à la suite d'un discours prononcé aux obsèques d'un professeur de la faculté, avait annoncé pour aujourd'hui sa première leçon.

Les étudiants auraient envahi la faculté dès 3 heures, quand, à 4 heures M. Stopfer arrive.

Aussitôt de formidables clameurs s'élèvent. Quand M. Stopfer veut parler, sa voix est couverte par les cris de : « Vive Drumont ! Vive l'armée ! A bas les juifs ! »

Dans l'amphithéâtre, les bancs sont brisés, les encriers renversés. M. Stopfer de guerre lassé, se retire alors par une porte particulière, tandis que les étudiants affluent dans le vestibule.

Une partie des jeunes gens forme un monôme dans la rue St Catherine. La police les rejoint sur la place St-Projet et les dispersent, mais les autres

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 11 JANVIER 1899

Premier arrondissement. — Néant.

Deuxième arrondissement. — Claude Trolon, peintre en voitures, 47 ans, H.-D. 1. — Vve Latourprie, née Eustache, rentière, 73 ans, quai Tilsitt, 17, f. 9 h. — Vve Ereno, née Genoux-Pracher, rentière, 79 ans, rue de la Charité, 33, f. 10 h. — Pierre Vialon, employé, 58 ans, H. D. 1. 11 h. — Epouse Parent, née Grandjean, 49 ans, H.-D. 1. 2 h. — Jacques Badin, cultivateur, 33 ans, H.-D. 1. 3 h. — Jules Fassy, journaliste, 41 ans, H.-D. 1. 1 h.

Troisième arrondissement. — Jean Ravier, m. ambulancier, 69 ans, r. Molère, 185, f. 7. — Ep. Charrière née Louise Roger, concubine, 46 ans, r. Parmentier, 7, f. 9 h. — Jean Sangouard, cult., 54 ans, r. Parmentier, 7, f. 10 h. — Julien Claudine, 2 ans, et demi, r. de Marseille, 85, f. 11 h. — Vve Luc née Catherine Cochard, s. p. 70 r. Montesquieu, 53, f. 1 h. — Vve Poncet, née Françoise Gavel, s. p. 77 ans, r. Duguesclin, 205, f. 2 h. — Francis Taquet-Vernaz, 1 m. et demi, r. Saint-Isidore, 45, f. 3 h.

Quatrième arrondissement. — Pierre Milon, tisseur, 69 ans, rue Richard, 10, f. 3 h. — Pierre Dumand, tisseur, 52 ans, hôpital Croix-Rousse, f. 1 h. — Gaspard Montagny, teinturier, 62 ans, hôpital Croix-Rousse, f. 2 h. — Etienne Valentin, charbonnier, 47 ans, hôpital Croix-Rousse, f. 10 h.

Cinquième arrondissement. — Gabrielle Grivet, ménagère, 72 ans, Antiquaille, f. 9 h.

Sixième arrondissement. — Marie-Sidonie Wimsche, rentière, 29 ans, rue Tronchet, 96, f. 7 h.

Spectacles & Concerts

GRAND-THÉÂTRE. — Aujourd'hui, Verdi.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Aujourd'hui à 8 heures Nouveau Jeu.

CIRQUE RANCY. — Tous les soirs à 8 h. 1/2 et tous les dimanches à 3 heures. — Tous les jours équestres variées, toutes terminées par la pantomime « César-Casabel ». — Programme : Le Morac, gymnaste avec 3 barres fixes. — Le tremplin aérien par les Hernandez. — La famille Powell, etc., etc.

MUSEE LAURET. *Vie et Passion de N.-S. Jésus-Christ*, tableaux à 3 vitrines, tous les jours deux représentations à 3 h. et à 8 h. Cours du Midi.

MUSIQUE MILITAIRE. — Kiosque de Bellecour. — Tous les jours, de 2 à 3 heures du soir concert par les musiques de la garnison.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIERE. — Tous les jours, dimanches et fêtes, ascension de 7 heures du matin à 5 heures du soir.

MARCHÉS

St-Galmier. — Marché du 10 janvier. — Froment 1^{re} qualité, 3.25 ; 2^e 3.15 ; 3^e 3.00 ; le double-décalitre, Seigle, 1^{re} qualité, 2.10 ; 2^e 2.00 ; 3^e 1.90. Orge, 2.50. Avoine, 1^{re} qualité, 1.70 ; 2^e 1.60 ; 3^e 1.50. Pommes de terre, les 100 kil., 8.50. A

HOSPICES CIVILS DE LYON
Travaux à l'hospice du Perron, à Pierre-Bénite
Construction d'un quartier pour le service des épileptiques, hommes. — Total des travaux : 320.000 fr. — Adjudication le mardi 24 janvier 1899. — Renseignements à l'administration centrale des hospices, bureau des bâtiments, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 14.

Nous recommandons spécialement
Le Magasin de Chaussures
A L'ESPÉRANCE
Le mieux assorti et vendant le meilleur marché
ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE
Dépositaire des premières Manufactures de France
24, Rue Victor-Hugo, 24

PIANOS D'OCCASION
Ch. CHAGNY, 60, av. de Noailles
(Près le cours Morand)
GRAND PIANO, etc. — Garantie sur tous les instruments
VENTE, LOCATION, ÉCHANGES & RÉPARATIONS
Maison recommandée à nos Lecteurs

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR
4, rue du Peyrat, Lyon
Maison recommandée aux Familles

STATUES DE S'ANT^{re} DE PADOUE
NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ
STATUES RELIGIEUSES EN T^{re} GENRES. CRÈCHES POUR NOËL
Envoi de Photographies sur demande
BARBARIN, statuaire, 11, place Saint-Jean, 11, LYON

PIANOS, ORGUES
ET LUTHERIE
Instruments neufs et d'occasion
M^{re} LEJEUNE
LYON — 50, rue de la Charité, 50 — LYON
Violons, Violoncelles, Mandolines, Instr^{ts} de Cuivre
CORDES ET ACCESSOIRES
VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS. ÉCHANGE
Grande Facilité de Paiement
Vente à 50 mois de crédit avec facilité de remboursement
Article réclame Mandoline Napolitaine très bon instrument 12 fr.
LA MAISON ENTRETIENT GRATUITEMENT SES PIANOS EN LOCATION

Les plus importants Magasins d'Ameublements
AU NOUVEAU LYON
7, rue Servient, 26, cours de la Liberté
Nouvelles Galeries — Exposition de Mobiliers
PRIX TRÈS RÉDUITS
Literie, Meubles de Fantaisie pour Étrennes

LYON, 6, rue St-Gôme, 6, LYON
GRANDE PHARMACIE
L'ÉLÉPHANT
Maison de Confiance et de Bon Marché
NOUVELLE GRANDE BAISSE DE PRIX
Défiant toute concurrence
Médicaments toujours frais. — Détail au prix du gros. — Prix fixe
Consultations gratuites par le Dr BARRIER, de la Faculté de Paris

Imprimerie Universelle
Livre dans les vingt-quatre heures
les Cartes de visite, Cartes d'adresse
Avis de Messe, Lettres de Mariage
Cirulaires & Prospectus de tous genres
Elle livre les LETTRES DE DÉCÈS deux heures après la Commande
INSTALLATION SPÉCIALE POUR BROCHURES, LIVRES
et en général tous les travaux de longue haleine
= Tirages de Luxe en Noir et en Couleurs =
Impression à de bonnes conditions de tous Organes périodiques et quotidiens
CHROMOTYPOGRAPHIE — SIMILIGRAVURE
LITHOGRAPHIE — PHOTOGRAVURE
L'Imprimerie Universelle est la seule de Lyon qui, en cas d'urgence, livre à toute heure du jour ou de la nuit.
35 rue Condé
LYON
Adjointe à la « France Libre »

UN HERBORISTE
exerçant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies réputées incurables de l'estomac, du foie, des reins, de la vessie, ainsi que les dérèglements du sang. M. SIMON, herboriste à Chalmazel (H.-M.), envoie sa méthode de guérison contre 1 fr. en timbres-poste.

COCHER - JARDINIER
34 ans, pouvant remplir fonctions régisseur ou garde-chasse.
Sa femme cuisinière, 30 ans.
Pas d'enfant. Bonne santé. Très bonnes références. Demandant place.
S'adresser au bureau du journal, sous le n° 2430.

ON ACHETERAIT
La jouissance de petite maison dans la zone franche (Savoie, Haute-Savoie ou Ain). S'adresser à M. GAVAND, ancien notaire, rue de la Charité, 46, Lyon.

A Céder
500 CASQUES
(Brevetés S. G. D. G. en France et à l'Étranger) et brevets d'invention.
Appareils permettant de rester indéfiniment dans la fumée sans danger d'asphyxie. Écrire : J.-M. Sourieux, bureaux du journal.

EN VENTE A LYON
chez Mme Evarard, marchande de journaux, rue Thomassin n° 15, les kiosques :
L'Antiquaire Marseillais
Journal Hebdomadaire

GENÈVE
Hôtel du Mont-Blanc
Rue du Rhône, M^{re} Vve GRIS-MOYAT, recommandée au loger et aux familles.

Toile Souveraine
JULIE GIRARDOT
J. DAMON, Pharmacien
50 ans de succès
contre Douleurs
Plaies & Blessures
MARQUE DÉPOSÉE
Se méfier des Contrefaçons
Faites sur la toile de coton portant le nom de JULIE GIRARDOT.
Fabrique : Avenue du Doyenné, 5, n° 1^{er} — LYON —
GROS ET DÉTAIL
Dépôts à Lyon : Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne, et à la Pharm. cours Morand, 40.
Prix : 6 fr. le mètre
Envoi contre mandat-poste au nom de Julie Girardot.

ELIXIR de SAINT-PIERRE
La meilleure de toutes les Liqueurs de Table
fabriquée par le R. P. Blodet Camerani,
Directeur de la Pharmacie du VATICAN, à ROME
Ses ventes dans toutes les Maisons d'Épicerie fines et de Liqueurs

Abonnement sans frais à tous les Journaux du Monde
Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

LE PAYS DU SOLEIL
C'est le RAVISSANT PAYSAGE
QUI S'ÉTEND DE
SAINT-RAPHAËL A MENTON

A. KARL
dans ses numéros 44, 45, 46, 47 de
FRANCE-ALBUM
a reproduit de la façon la plus artistique les sites pittoresques de ce beau pays en trois charmants Albums.
Prix des N° 44 et 45 : 50 centimes
Francs : 0,50 cent par Album
PRIX de l'Album 46-47 : 1 franc
Francs : 1 fr. 15

AGENCE FOURNIER
Lyon — 14, Rue Confort, 14 — Lyon

FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES
Et de Pâtes Liquides en tous genres
Fabrique de Bouchons, de Machines à boucher, à capsuliser, à rincer, à tirer, de Filtrés et tout ce qui concerne les Fournitures pour Négociants en Vins, Distillateurs, etc.
5, Cours Gambetta, 5 **E. SAVIOUX** 5, Cours Gambetta, 5
Anc^{re} Maison Ch. GERVASY et C^{ie}, fondée en 1860
Le Catalogue est adressé franco sur demande
Traitement Spécial pour la Maladie des Vins

EN VENTE A L'AGENCE VICTOR FOURNIER
Rue Confort, 14, LYON
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET MARCHANDS DE JOURNAUX
LA ONZIÈME ET NOUVELLE ÉDITION DU
CICÉRON DE LYON
Contenant la nomenclature des rues, avec leurs tenants et aboutissants; le service des Tramways et Omnibus de Lyon; et de la banlieue et des voitures extra-muros, Chemins de fer.
Prix : 10 c. — Par la Poste : 15 c.

AU BON SOLDEUR
12, rue Mazenod, Lyon
Vêtements p. hommes, mesure à prix réduits. — Nota. On reçoit les bons du Crédit ouvrier.
On demande
à acheter d'occasion
Un Coffre-Fort incombustible
S'adresser chez M. Riveton aîné, 76, rue Tronchet, Lyon.

NOUVEAU PROCÉDÉ
POUR LA
DORURE
de toutes nuances
employée au pinceau, sechant instantanément sur tous les métaux.
Cette dorure est supérieure à toutes celles connues à ce jour : elle peut être appliquée par qui que ce soit, sans danger et sans apprentissage. Elle est à la portée de toutes les bourses.
Pour la modeste somme de 1 fr. 95 par mandat-poste ou en timbres français, adressée à
M. V. BRARDA
peintre-plâtrier à Chénas, on recouvre, par retour de courrier, 2 flacons de Dorure, deux tons, avec un pinceau et la manière de s'en servir. — Franco de port et d'emballage.

On Offre 10 %
avec garanties, à personne qui prêterait 2.000 fr. pour l'exploitation d'un Brevet. Ecr. M. J. M. p. r. Lyon-Bellecour.

SI VOS CHEVEUX TOMBENT
Faites usage du **Pétrole HAÏN**
Flacon : 4 fr. 95 franco contre mandat.
Pharmacie de Paris, 10, rue de la Harpe, Paris.
Lyon, F. VIGIER, Concessionnaire général.

A LA PALETTE D'ARGENT
ENCADREMENTS
PEINTURE ET FOURNITURES EN TOUS GENRES
Articles bois et métal à peindre
ÉCRANS, PARAVENTS, ÉVENTAILS
TABLES POUR LE VERNIS MARTIN ET LA PYROGRAVURE
Vente et Achat de Tableaux — Gravures et Peintures en Location
Prix spéciaux pour Pensionnaires
Maison HANTARD, 22, passage de l'Hôtel-Dieu, LYON

Polices remboursables à 100 fr.
Contant 5 fr. au complet
6 fr. 4 terme, payables en 60 mois
Par le versement de 1 fr. par mois pendant 60 mois, on se constitue un capital de 100 fr. dont le remboursement par fractions successives de 100 fr. est assuré en 60 mois.
1 fr. par mois assure un capital de 100 fr. et ainsi de suite, c'est-à-dire autant de fois 100 fr. qu'il est versé de franc par mois pendant 60 mois.
SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE
Ses bureaux sont à Paris, 2, rue de la Harpe, n° 2. — LYON, 15, rue de la République, n° 15.
S'adresser au Directeur, à Lyon, r. St-Jean, n° 10 ou aux AGENCES DES DÉPARTEMENTS

DÉCOUPE SUR BOIS
Pour Amateurs
Machines à Découper
de tous genres
TOURS, ÉTABLIS, OUTILS
SCIES DE TOUS MODÈLES
BOIS ASSORTIS
Noyer, sycomore, érable, hêtre, acajou et bois incassable
Tous les accessoires p^r le découpage
DESSINS FRANÇAIS & ITALIENS
2 Albums Lemelle, 520 modèles, franco..... 1.60
1 Album Fumel, 290 modèles, 40
GARDE & LUGON
58, cours de la Liberté, LYON

Vient de Paraître
ANNUAIRE
GÉNÉRAL
DU
Commerce de Lyon et du département du Rhône
(Indicateur FOURNIER)
FONDÉ EN 1869
ÉDITION DE 1899
Le plus important des Annaires de Province
(plus de 100.000 adresses)
Classées méthodiquement par rues, ordres alphabétiques et professions
MAGNIFIQUE PLAN EN COULEURS DE LA VILLE DE LYON
Prix : 10 francs; Franco : 13 fr.
PRIME GRATUITE :
HUIT ENTRÉES à demi-tarif pour l'ELDORADO de LYON à détacher dans l'Annuaire.

BOURSE DE PARIS du 10 Janvier										BOURSE DE LYON du 10 Janvier													
PRÉCÉD. CLOTURE	FONDS D'ÉTAT	DERNIER COURS	TERME	ACTIONS	COMPT.	PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	FONDS D'ÉTATS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	OBLIGATIONS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	ACTIONS	DERNIER COURS	PRÉCÉD. CLOTURE	ACTIONS	DERNIER COURS
101 85	0/0 Français, opt.	101 20		Banq. Nat. Mexique	637	498	Com. de Paris 1890	498	28	0/0 Français, opt.	101 15	462 60	Dom. et Sud. Est	464		Rocheville	58						
101 85	0/0 Américain, opt.	101 20		Robinson Bank	100	54	— 1891	54	62	0/0 Amortissable	101 15	475	P.-L.-M. fusion	472 25		Grand Combe	100						
104 15	1/2 0/0, opt.	104		Omnibus de Paris	843	53 75	Bons à lots 1887	52 25	64	0/0 Amortissable	100 40	471 50	— nouv.	473 25		Blanc	100						
104 15	— terme	104		Voitures de Paris	104	50	— 1888	50 50	68	1/2 0/0 1884	104 15	474 50	Aut.-Hong. nouv.	453		Dombrava	100						
104 17	— terme	104 05		—	104	50	Bons à lots Panama	104	68	0/0 1884	104 15	474 50	Caennais	453		Boré	100						
	— terme	104 05		—	104	50	— Exposition 1889	7 25	68	0/0 1884	104 15	474 50	Lombard 5 0/0	453		Charb. de Trilart	100						
1 25	Italien 5 0/0	92 92		Egypte unifiée	107		— de la Presse	12 50	68	0/0 1884	104 15	474 50	Nord-Esp. 1 ^{re} série	240		Transports	415						
46 20	Extérieure 4 0/0	46 45		— privilégiée	104	12	Lots du Congo	89	68	0/0 1884	104 15	474 50	2 ^{de} série	240		C ^{ie} gén. Navigation	415						
92 95	Russe 5 0/0 1881	93 20		Hongrois 4 0/0	100 15	50	Mat 5 0/0	89	68	0/0 1884	104 15	474 50	3 ^{de} série	240		Bateaux-Omibus	415						
92 95	— 1886	93 20		Russe 1867-69 4 0/0	161 74	50	— (juin-d'août) 5 0/0	89	68	0/0 1884	104 15	474 50	4 ^{de} série	240		C ^{ie} Rouen	415						
92 95	— 1890	93 20		— 1890	101 99	50	P.-L.-M. 5 0/0	124 50	68	0/0 1884	104 15	474 50	5 ^{de} série	240		C ^{ie} Havre	415						
92 95	— 1894	93 20		— 1890 et 3 ^e	102 20	75	— 2 1/2	419	68	0/0 1884	104 15	474 50	6 ^{de} série	240		C ^{ie} St-Nazaire	415						
92 95	— 1898	93 20		— 1890 4	102 60	103	Dauphiné 3 0/0	468	68	0/0 1884	104 15	474 50	7 ^{de} série	240		C ^{ie} Nantes	415						
92 95	— 1902	93 20		— 1895 5	102 60	103	Fusion anciennes	470	68	0/0 1884	104 15	474 50	8 ^{de} série	240		C ^{ie} Orléans	415						
92 95	— 1906	93 20		— 1895 8	102 60	103	— nouvelles	473 25	68	0/0 1884	104 15	474 50	9 ^{de} série	240		C ^{ie} Tours	415						
92 95	— 1910	93 20		— 1895 10	102 60	103	4 1/2 Mid.	468 75	68	0/0 1884	104 15	474 50	10 ^{de} série	240		C ^{ie} Angers	415						
92 95	— 1914	93 20		— 1895 12	102 60	103	4 1/2 Nord	478	68	0/0 1884	104 15	474 50	11 ^{de} série	240		C ^{ie} Evreux	415						
92 95	— 1918	93 20		— 1895 14	102 60	103	Orléans	471	68	0/0 1884	104 15	474 50	12 ^{de} série	240		C ^{ie} Brest	415						
92 95	— 1922	93 20		— 1895 16	102 60	103	— Ouest	459	68	0/0 1884	104 15	474 50	13 ^{de} série	240		C ^{ie} Lorient	415						
92 95	— 1926	93 20		— 1895 18	102 60	103	— And. 1 ^{re} série	427	68	0/0 1884	104 15	474 50	14 ^{de} série	240		C ^{ie} Quimper	415						
92 95	— 1930	93 20		— 1895 20	102 60	103	— 2 ^e série	427	68	0/0 1884	104 15	474 50	15 ^{de} série	240		C ^{ie} Morlaix	415						
92 95	— 1934	93 20		— 1895 22	102 60	103	Autric. aut.	435	68	0/0 1884	104 15	474 50	16 ^{de} série	240		C ^{ie} Brest	415						
92 95	— 1938	93 20		— 1895 24	102 60	103	— 2 hyp	435	68	0/0 1884	104 15	474 50	17 ^{de} série	240		C ^{ie} Lorient	415						
92 95	— 1942	93 20		— 1895 26	102 60	103	2 1/2 Caennais	61 50	68	0/0 1884	104 15	474 50	18 ^{de} série	240		C ^{ie} Quimper	415						
92 95	— 1946	93 20		— 1895 28	102 60	103	Lombardes and	476	68	0/0 1884	104 15	474 50	19 ^{de} série	240		C ^{ie} Morlaix	415						
92 95	— 1950	93 20		— 1895 30	102 60	103	Turc D	39 50	68	0/0 1884	104 15	474 50	20 ^{de} série	240		C ^{ie} Brest	415						
92 95	— 1954	93 20		— 1895 32	102 60	103	French Rand	381 50	68	0/0 1884	104 15	474 50	21 ^{de} série	240		C ^{ie} Lorient	415						
92 95	— 1958	93 20		— 1895 34	102 60	103	Robinson Gold	242	68	0/0 1884	104 15	474 50	22 ^{de} série	240		C ^{ie} Quimper	415						
92 95	— 1962	93 20		— 1895 36	102 60	103	Nord-Espagne 1 ^{re}	242	68	0/0 1884	104 15	474 50	23 ^{de} série	240		C ^{ie} Morlaix	415						
92 95	— 1966	93 20		— 1895 38	102 60	103	— 2 ^e	210 50	68	0/0 1884	104 15	474 50	24 ^{de} série	240		C ^{ie} Brest	415						
92 95	— 1970	93 20		— 1895 40	102 60	103	Charterred	82 50	68	0/0 1884	104 15	474 50	25 ^{de} série	240		C ^{ie} Lorient	415						
92 95	— 1974	93 20		— 1895 42	102 60	103	Goldfields	232	68	0/0 1884	104 15	474 50	26 ^{de} série	240		C ^{ie} Quimper	415						
92 95	— 1978	93 20		— 1895 44	102 60	103	Langlaagte	231 50	68	0/0 1884	104 15	474 50	27 ^{de} série	240		C ^{ie} Morlaix	415						
92 95	— 1982	93 20		— 1895 46	102 60	103	Randfontein	231 50	68	0/0 1884	104 15	474 50	28 ^{de} série	240		C ^{ie} Brest	415						
92 95	— 1986	93 20		— 1895 48	102 60	103	— 2 ^e	231 50	68	0/0 1884	104 15	474 50	29 ^{de} série	240		C ^{ie} Lorient	415						
92 95	— 1990	93 20		— 1895 50	102 60	103	Simmer	231 50	68	0/0 1884	104 15	474 50	30 ^{de} série	240		C ^{ie} Quimper	415						
92 95	— 1994	93 20		— 1895 52	102 60	103	— 3 ^e	231 50	68	0/0 1884	104 15	474 50	31 ^{de} série	240		C ^{ie} Morlaix	415						
92 95	— 1998	93 20		— 1895 54	102 60	103	— 4 ^e	231 50	68	0/0 1884	104 15	474 50	32 ^{de} série	240		C ^{ie} Brest	415						
92 95	— 2002	93 20		— 1895 56	102 60	103	Portugais 3 0/0	274 50	68	0/0 1884	104 15	474 50	33 ^{de} série	240		C ^{ie} Lorient	415						
92 95	— 2006	93 20		— 1895 58	102 60	103	— 4 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	34 ^{de} série	240		C ^{ie} Quimper	415						
92 95	— 2010	93 20		— 1895 60	102 60	103	— 5 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	35 ^{de} série	240		C ^{ie} Morlaix	415						
92 95	— 2014	93 20		— 1895 62	102 60	103	— 6 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	36 ^{de} série	240		C ^{ie} Brest	415						
92 95	— 2018	93 20		— 1895 64	102 60	103	— 7 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	37 ^{de} série	240		C ^{ie} Lorient	415						
92 95	— 2022	93 20		— 1895 66	102 60	103	— 8 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	38 ^{de} série	240		C ^{ie} Quimper	415						
92 95	— 2026	93 20		— 1895 68	102 60	103	— 9 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	39 ^{de} série	240		C ^{ie} Morlaix	415						
92 95	— 2030	93 20		— 1895 70	102 60	103	— 10 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	40 ^{de} série	240		C ^{ie} Brest	415						
92 95	— 2034	93 20		— 1895 72	102 60	103	— 11 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	41 ^{de} série	240		C ^{ie} Lorient	415						
92 95	— 2038	93 20		— 1895 74	102 60	103	— 12 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	42 ^{de} série	240		C ^{ie} Quimper	415						
92 95	— 2042	93 20		— 1895 76	102 60	103	— 13 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	43 ^{de} série	240		C ^{ie} Morlaix	415						
92 95	— 2046	93 20		— 1895 78	102 60	103	— 14 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	44 ^{de} série	240		C ^{ie} Brest	415						
92 95	— 2050	93 20		— 1895 80	102 60	103	— 15 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	45 ^{de} série	240		C ^{ie} Lorient	415						
92 95	— 2054	93 20		— 1895 82	102 60	103	— 16 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	46 ^{de} série	240		C ^{ie} Quimper	415						
92 95	— 2058	93 20		— 1895 84	102 60	103	— 17 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	47 ^{de} série	240		C ^{ie} Morlaix	415						
92 95	— 2062	93 20		— 1895 86	102 60	103	— 18 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	48 ^{de} série	240		C ^{ie} Brest	415						
92 95	— 2066	93 20		— 1895 88	102 60	103	— 19 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	49 ^{de} série	240		C ^{ie} Lorient	415						
92 95	— 2070	93 20		— 1895 90	102 60	103	— 20 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	50 ^{de} série	240		C ^{ie} Quimper	415						
92 95	— 2074	93 20		— 1895 92	102 60	103	— 21 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	51 ^{de} série	240		C ^{ie} Morlaix	415						
92 95	— 2078	93 20		— 1895 94	102 60	103	— 22 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	52 ^{de} série	240		C ^{ie} Brest	415						
92 95	— 2082	93 20		— 1895 96	102 60	103	— 23 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	53 ^{de} série	240		C ^{ie} Lorient	415						
92 95	— 2086	93 20		— 1895 98	102 60	103	— 24 0/0	301	68	0/0 1884	104 15	474 50	54 ^{de} série	240		C ^{ie} Quimper	415						
92 95	— 209																						